RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 11254
Numéro SIREN : 572 091 817
Nom ou dénomination : DEROCHE

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2012 sous le numéro de dépôt 14196

EC EG 29.06.12

86 B 11854

DEROCHE SA
Société Anonyme au capital de 588 915 euros
Siège social : 11-17 avenue de l'Epi d'Or
94800 VILLEJUIF
RCS CRETEIL : B 572 091 817

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL
LE 05 OCT. 2012
SOUS LE N° 14196

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE SEANCE DU 29 JUIN 2012

L'An Deux Mil Douze, le Vendredi 29 juin à 9 Heures,

Sur convocation du Conseil d'administration, les actionnaires de la société DEROCHE se sont réunis en assemblée générale mixte annuelle au siège social à Villejuif, 11-17 avenue de l'Epi d'Or (Val de Marne).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.
Monsieur Alain THIEFFRY préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame CARRETTE représentant la HOLDING WILSON et Monsieur CHOLET, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.
Madame BARBIER est choisie comme secrétaire.

MCA, Méthode Conseil Audit et Monsieur Daniel SIBONI, co-commissaires aux Comptes régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :
- La feuille de présence de l'assemblée
- Les statuts de la société DEROCHE
- Une copie des convocations adressées aux Actionnaires
- Le rapport du Président et le rapport de gestion du Conseil d'administration

Monsieur le Président dépose également sur le bureau, l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des administrateurs, la liste des actionnaires et le texte des résolutions proposées.
Le Président constate que ces diverses pièces ont été mises à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé immédiatement l'assemblée.

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°14196 en date du 05/10/2012

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Les actionnaires reconnaissant en outre, avoir été régulièrement convoqués, ils en donnent acte au Conseil d'administration.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée :

Résolutions soumises au vote des actionnaires réunis en assemblée ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Approbation des comptes de cet exercice et affectation des résultats
- Décomposition à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs conformément à l'article L.441-6-1 du Code du commerce
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du commerce et approbation
- Jetons de présence
- Expiration du mandat d'un co-commissaire aux comptes titulaire et d'un co-commissaire aux comptes suppléant.

Résolutions soumises au vote des actionnaires réunis en assemblée extraordinaire :

- Augmentation de capital réservée aux salariés.

Monsieur le Président donne lecture de son rapport sur les procédures de contrôle interne et du rapport du Conseil d'administration sur les comptes et commente ce rapport au fur et à mesure.
Lecture est donnée des rapports des commissaires aux comptes.
Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

.....

SEPTIEME RESOLUTION

Les mandats du co-commissaire aux comptes titulaire, METHODE CONSEIL AUDIT demeurant 25 rue Taitbout 75009 PARIS et celui du co-commissaire aux comptes suppléant, Monsieur CAPRA Gérard demeurant 10 rue Paul Cézanne 78360 Montesson, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée 2012 clôturant les comptes de l'exercice 2011, l'Assemblée décide de ne pas renouveler lesdits mandats.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

.....

NEUVIEME RESOLUTION

Pour faire les dépôts et publications prévus par la loi, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une présente copie ou d'un extrait des présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme -